



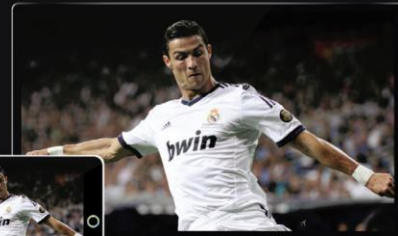
Keep content looking great wherever it's played

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Encodage vidéo
haute performance

01010101001011010111010110010110011001010101
010100001110001110101010001010110011100101010101



Paris, le 19 juin 2014

ATEME LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR EURONEXT PARIS

Augmentation de capital d'un montant maximum de 14,5 M€

Fourchette indicative de prix : entre 3,64 € et 4,44 € par action

Période de souscription du 19 juin au 3 juillet (inclus)

ATEME, un des leaders technologiques de la compression vidéo, annonce que l'Autorité des marchés financiers a apposé le 18 juin 2014 le visa numéro 14-303 sur le prospectus relatif à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La compression vidéo, un enjeu capital pour les opérateurs de télévision et les diffuseurs de contenu vidéo

En temps réel, en différé, en rattrapage ou à la demande : les consommateurs du monde entier veulent pouvoir regarder de la vidéo à n'importe quel moment et sur n'importe quel écran (TV, tablette, smartphone, PC) avec la meilleure définition possible. Dès 2017, la vidéo devrait ainsi représenter 73% du trafic Internet mondial¹.

Pour pouvoir être diffusé sur les réseaux câble, satellite, hertzien ou internet, le contenu vidéo doit être compressé, ce qui représente un enjeu capital pour les chaînes de télévision et les diffuseurs de contenu vidéo face au volume exponentiel de flux vidéo à traiter.

Ces derniers investissent en permanence sur des solutions de compression performantes, afin de fidéliser les abonnés existants et d'en gagner de nouveaux, en offrant la meilleure qualité d'image possible ainsi que de nouveaux services, tout en limitant le coût d'utilisation de bande passante.

Au sein du marché global des équipements pour la télévision (63 Md USD en 2013²), ce marché de la compression vidéo représente un marché estimé à 822 M€ en 2013, en croissance annuelle attendue de 11,5% sur la période 2013-2018³ pour atteindre 1,4 Md€ en 2018.

ATEME, un des leaders mondiaux de la compression vidéo

ATEME est un fournisseur de solutions logicielles d'encodage et de décodage vidéo reconnues pour leur performance. Ses gammes Kyrion et TITAN permettent aux chaînes de télévision et aux diffuseurs d'encoder leurs contenus vidéo à tous les formats (MPEG-2, MPEG-4, HEVC), à toutes les résolutions, pour tous les terminaux du marché, que ce soit pour une diffusion en temps réel ou en différé.

¹ Source : Cisco VNI Global IP Traffic Forecast, 2012-2017, 2013

² Source : IHS, avril 2014

³ Source : Frost & Sullivan



ATEME s'appuie sur une équipe de recherche et développement, constituée de 56 collaborateurs (sur un effectif total de 130 personnes) et détient une expertise unique, héritage de plus de 10 ans de recherche continue en compression vidéo et protégée par 17 brevets (dont 1 en cours de dépôt).

Son avance technologique reconnue mondialement et son rôle actif dans les organismes de standardisation des normes de compression lui permettent d'offrir une qualité de compression supérieure à celle du marché et ainsi de figurer parmi les fournisseurs retenus pour encoder les contenus vidéo les plus prestigieux tels que les Jeux Olympiques, la Coupe du monde de football et les élections américaines.

Une dynamique de croissance internationale

ATEME a réalisé un chiffre d'affaires de 20,6 M€ en 2013 et a dégagé une perte nette de 1,6 M€. Après un exercice 2012 profitable, l'année 2013 a été marquée par des investissements importants en R&D liés au développement de HEVC et une hausse des frais commerciaux et marketing pour accompagner la croissance future.

Grâce à son avantage compétitif, ATEME a pu rapidement se déployer à l'international et y réalise aujourd'hui déjà 89% de son chiffre d'affaires, à partir de ses 10 implantations (France, Canada, États-Unis, Brésil, Israël, Inde, Malaisie, Singapour, Corée, Chine).

Ses 200 clients, répartis dans 60 pays, sont des chaînes de télévision et des opérateurs de télévision payante, leaders de l'industrie, parmi lesquels figurent notamment DirectTV, Eurovision, France Télévisions, Hitachi Linear, Korean Telecom, China Telecom, Sky, ESPN, TV Globo et Orange.

Déploiement du nouveau standard HEVC : une opportunité de croissance unique pour ATEME

10 ans après la standardisation de MPEG-4, HEVC, un nouveau standard de compression auquel ATEME a contribué au sein des organismes internationaux de standardisation, vient offrir un nouveau gain de 50% en efficacité et permettre de nouveaux usages comme la Haute Définition vers les mobiles et l'Ultra Haute Définition.

ATEME estime que le marché de renouvellement du MPEG-2 et du MPEG-4 par HEVC devrait représenter environ 500 millions d'euros⁴ en 2018, soit environ 40% du marché de la compression vidéo.

Au moment où le standard HEVC va se généraliser dans toute l'industrie, ATEME est le premier acteur à avoir déjà vendu des solutions compatibles HEVC, notamment pour supporter le lancement de la première chaîne câblée en Ultra Haute Définition en Corée en avril 2014, une première mondiale.

⁴ Source : société



Accélérer le développement commercial et consolider l'avance technologique

Jouissant déjà d'une notoriété indiscutable sur le marché et disposant d'une avance sur ses concurrents dans la maîtrise de ce standard, ATEME souhaite se donner les moyens marketing et commerciaux pour capitaliser sur cette position technologique dominante.

Ainsi, les fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse permettront à la société :

- d'accélérer son déploiement commercial en renforçant ses équipes de vente et marketing à l'international d'environ vingt-cinq personnes ; ATEME s'est fixé pour objectif d'atteindre une part de marché globale comprise entre 7 et 8% du marché de la compression vidéo en 2018, contre environ 2,5% en 2013 ;
- de renforcer ses équipes de développement logiciel pour enrichir sa gamme de produits de nouvelles fonctionnalités. A cette fin, ATEME n'exclut pas la possibilité de recourir à la croissance externe pour acquérir des briques technologiques complémentaires ; et
- de renforcer ses fonds propres afin de financer le besoin en fonds de roulement, et par voie de conséquence, de contribuer au financement de son activité au cours des douze prochains mois.

L'amélioration de la marge brute liée à l'évolution du mix produit, ainsi qu'une meilleure absorption des coûts de structure, devraient permettre à ATEME d'afficher un taux de rentabilité opérationnelle à deux chiffres à l'horizon 2018.

Michel Artières, Président Directeur Général d'ATEME, souligne :

« ATEME offre une qualité de compression vidéo inégalée sur le marché et c'est ce qu'ont bien compris nos clients, qui figurent parmi les plus grands donneurs d'ordre, en choisissant nos solutions logicielles pour encoder leurs contenus vidéo les plus prestigieux. Grâce à notre capacité d'innovation et notre expertise en compression vidéo, nous sommes désormais en pôle position pour saisir l'opportunité formidable que représente la transition vers le standard HEVC et pour déployer notre technologie auprès de clients toujours plus nombreux ».

La société est éligible au dispositif PEA PME et bénéficie du label Entreprise Innovante de BpiFrance Innovation.





MODALITES DE L'OPERATION

Produit brut de l'Offre

10 millions d'euros pouvant être porté à 11,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 13,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'une émission de 3 273 515 actions à un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 4,04 euros par action).

Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts

Les titres de la Société dont l'admission est demandée sont :

- les 7.039.492 Actions Existantes, en ce compris 2.918.393 actions ordinaires issues de la conversion automatique des 937.039 actions de préférence à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris ;
- 38.391 actions nouvelles à provenir de la conversion d'obligations convertibles ; et
- un maximum de 3.273.515 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Clause d'extension

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'actions nouvelles (2.475.248 actions) pourra être augmenté de 15%, soit un maximum de 371.287 actions (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des actions nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 426.980 actions nouvelles (l'« **Option de Surallocation** »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par Gilbert Dupont agissant en son nom et pour son compte du 4 juillet au 2 août 2014.

Structure de l'offre

L'émission des actions nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que :



- les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 600 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 600 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Fourchette indicative de prix

Entre 3,64 et 4,44 euros par action (le « Prix de l'Offre »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Engagements de souscriptions reçus

Naxicap (pour un montant de 720.000 euros), XAnge Private Equity (pour un montant de 500.000 euros), Ventech (pour un montant de 910.000 euros), A Plus Finance (pour un montant de 370.000 euros) au travers des fonds qu'elles gèrent, ainsi que Etoile ID (pour un montant de 250.000 euros) et Monsieur Xavier NIEL (pour un montant de 750.000 euros), se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 3,5 millions d'euros, représentant environ 35% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre hors Clause d'Extension et Option de Surallocation).

Ces ordres ont vocation à être réduits et limités au nombre d'actions strictement nécessaires pour que l'ensemble des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre représente 100% des actions nouvelles, hors Clause d'Extension et Option de Surallocation.



Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des fondateurs et principaux managers : 365 jours
- Engagement de conservation des actionnaires financiers et business angels : 180 jours
- Engagement de conservation des autres salariés actionnaires : 180 jours

Calendrier indicatif de l'opération

18 juin 2014	- Visa de l'AMF sur le Prospectus
19 juin 2014	- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO - Ouverture de l'OPO et du Placement Global
3 juillet 2014	- Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet - Clôture du Placement Global à 18 heures (heure de Paris)
4 juillet 2014	- Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre
9 juillet 2014	- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
10 juillet 2014	- Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Début de la période de stabilisation éventuelle
2 août 2014	- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 3 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 3 juillet 2014 à 18 heures (heure de Paris).

Caractéristiques des titres ATEME

- Libellé : ATEME
- Code ISIN : FR0011992700
- Mnémonique : ATEME
- Compartiment : C



Etablissement financier introducteur

Chef de file et Teneur de Livre



Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du document de base enregistré le 10 juin 2014 sous le numéro I. 14-039 et de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) visée le 18 juin sous le numéro 14-303 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'ATEME – 26 Burospace – Route de Gizy – 91570 Bièvres – France. Ce dernier peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et d'ATEME (www.ateme-bourse.com).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 18 juin 2014 sous le numéro 14-303.

À propos d'ATEME

ATEME, un des leaders technologiques de la compression vidéo, fournit aux chaînes de télévision et aux diffuseurs de contenu des solutions logicielles d'encodage et de décodage de leurs flux vidéo. L'avance technologique d'ATEME permet à ses clients de bénéficier d'une qualité d'image exceptionnelle tout en réduisant leur consommation de bande passante.

S'appuyant sur plus de 10 ans de R&D internalisée, ATEME a largement contribué au lancement de HEVC (High Efficiency Video Coding), le nouveau standard de compression vidéo dont la généralisation à toute l'industrie vidéo constitue un fort potentiel de croissance pour ATEME.

Avec une présence commerciale dans 10 pays et un effectif de 130 collaborateurs dont 56 en R&D à Bièvres, ATEME vend à plus de 200 clients et a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 20,6 M€, dont 89% à l'international.

Plus d'informations sur www.ateme-bourse.com

CONTACT ATEME
Michel Artières
Président Directeur Général

CONTACT INVESTISSEURS
Yoann Nguyen
Tél. : +33 (0)1 53 67 35 95
ateme@actus.fr

CONTACT PRESSE
Anne-Catherine Bonjour
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 93
acbjour@actus.fr



Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ATEME dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de ATEME aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de ATEME ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de ATEME n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ATEME n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des États membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « État Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces États Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces États Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'État Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'État Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout État Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'État Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet État Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"Ordonnance") ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°14-303 en date du 18 juin 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

<p>A.1</p>	<p>Introduction et avertissements</p>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement Général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<p>A.2</p>	<p>Consentement de l'émetteur</p>	<p>Sans objet.</p>



Section B – Emetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Dénomination sociale : ATEME (la « Société »). - Nom commercial : « ATEME ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : Route de Gizy, Burospace, Bâtiment 26, 91570 Bièvres. - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>ATEME est un fournisseur de solutions logicielles d'encodage et de décodage vidéo reconnues pour leur performance. Ses gammes Kyrion et TITAN permettent aux chaînes de télévision et aux diffuseurs d'encoder leurs contenus vidéo à tous les formats (MPEG-2, MPEG-4, HEVC), à toutes les résolutions, pour tous les terminaux du marché, que ce soit pour une diffusion en temps réel ou en différé.</p> <p>ATEME s'appuie sur une équipe de recherche et développement, constituée de 56 collaborateurs (sur un effectif total de 130 personnes) et détient une expertise unique, héritage de plus de 10 ans de recherche continue en compression vidéo et protégée par 17 brevets (dont 1 en cours de dépôt).</p> <p>Son avance technologique reconnue mondialement et son rôle actif dans les organismes de standardisation des normes de compression lui permettent d'offrir une qualité de compression supérieure à celle du marché et ainsi de figurer parmi les fournisseurs retenus pour encoder les contenus vidéo les plus prestigieux tels que les Jeux Olympiques, la Coupe du monde de football ou les élections américaines.</p> <p>ATEME a réalisé un chiffre d'affaires de 20,6 M€ en 2013. Grâce à son avantage compétitif, ATEME s'est rapidement déployée à l'international et y réalise déjà 89% de son chiffre d'affaires, à partir de ses 10 implantations (France, Canada, États-Unis, Brésil, Israël, Inde, Malaisie, Singapour, Corée et Chine).</p> <p>Ses 200 clients, répartis dans 60 pays, sont des chaînes de télévision et des opérateurs de télévision payante, leaders de l'industrie, parmi lesquels figurent notamment DirecTV, Eurovision, France Télévisions, Hitachi Linear, Korean Telecom, China Telecom, Sky, ESPN, TV Globo et Orange.</p> <p>Jouissant déjà d'une notoriété indiscutable sur le marché et disposant d'une avance sur ses concurrents dans la maîtrise du nouveau standard de compression vidéo HEVC, ATEME souhaite se donner les moyens marketings et commerciaux pour capitaliser sur cette position technologique dominante et en faire une position de marché dominante</p> <p>ATEME s'est fixé pour objectif d'atteindre une part de marché globale comprise entre 7 et 8% du marché de la compression vidéo en 2018, contre environ 2,5% en 2013.</p>



		L'amélioration de la marge brute liée à l'évolution du mix produit (part croissante des solutions logicielles dans le CA), ainsi qu'une meilleure absorption des coûts de structure, devraient permettre à ATEME d'afficher un taux de rentabilité opérationnelle à deux chiffres à l'horizon 2018 .
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>La Société a enregistré un chiffre d'affaires de 5,0 M€ sur le premier trimestre 2014, contre 4,0 M€ au premier trimestre 2013, soit une croissance de 25%.</p> <p>La Société a notamment reçu sur le début 2014 des commandes importantes de Cisco (USA), DirecTV (USA), Eurovision (Suisse), Hitachi Linear (Brésil), Korea Telecom (Corée), Level 3 Communications (USA), Orange, et TV Globo (Brésil).</p> <p>Au cours de ce trimestre, la Société a démontré son avance technologique et a été retenue par plusieurs studios d'Hollywood pour leurs premiers transcodages en Ultra HD au nouveau standard HEVC, ainsi que par la première chaine Ultra HD qui vient d'être lancée par les câblo-opérateurs en Corée.</p>
B.5	Description du Groupe	A la date de visa sur le Prospectus, la Société a trois filiales, détenues à 100% : ATEME Inc. (États-Unis), ATEME Canada Inc. (Canada) et ATEME Japon KK (Japon).
B.6	Principaux actionnaires	<p>Actionnariat</p> <p>A la date de visa sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 708.140,72 euros, divisé en 4.121.109 actions ordinaires et 937.039 actions de préférence⁵, soit 5.058.148 actions de 0,14 euro de nominal chacune, entièrement libérées.</p> <p>De plus, à la date du visa sur le Prospectus, 863 obligations convertibles en 38.391 actions ordinaires⁶ émises par la Société sont détenues de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 599 obligations convertibles détenues par XAnge PE La Poste Innovation 7 ; et - 264 obligations convertibles détenues par XAnge PE La Banque Postale Innovation 12.

⁵ Lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, les actions de préférence perdront l'ensemble de leurs privilèges et seront automatiquement converties en actions ordinaires selon une parité de conversion fonction du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 4,04 euros. En application de cette parité de conversion, chaque action de préférence donne droit à 3,114 actions ordinaires.

⁶ La parité de conversion des obligations en actions ordinaires est fonction du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 4,04 euros. En application de cette parité de conversion, chaque obligation donne droit à 44,49 actions ordinaires. Il est précisé que les obligations étaient initialement convertibles en actions de préférence. Afin de tenir compte de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le contrat d'émission des obligations convertibles a été modifié par l'assemblée générale mixte du 2 juin 2014 afin de prévoir une conversion en actions ordinaires.



Les titulaires des obligations convertibles ont conclu avec la Société, le 3 juin 2014, un engagement de conversion aux termes duquel ils s'engagent à convertir les obligations convertibles qu'ils détiennent en actions ordinaires à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris.

Par ailleurs, à la date du visa sur le Prospectus, 49.100 BSPCE et 497.900 options de souscription ou d'achat d'actions attribués sont en cours de validité, donnant le droit de souscrire 547.000 actions nouvelles.

Situation de l'actionnariat à la date de visa sur le Prospectus après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles :

Actionnaires	Après conversion des AP et des OC	
	Nombre d'actions	% capital et droits de vote
Michel ARTIERES	1 079 998	15,26%
SEREITRA SARL	133 480	1,89%
Sous-total Michel ARTIERES	1 213 478	17,14%
Dominique EDELIN	1 080 999	15,27%
Cabinet EDELIN SARL	133 480	1,89%
Sous-total Dominique EDELIN	1 214 479	17,16%
ATEME Managers SARL ⁽¹⁾	130 889	1,85%
Autres managers et salariés	36 501	0,52%
Autres	4 000	0,06%
Total Management et salariés	2 599 347	36,72%
Banque Populaire Développement (Naxicap)	626 339	8,85%
Banque Populaire Proximité Ile de France (Naxicap)	93 857	1,33%
Sous-total Naxicap	720 196	10,18%
Etoile ID	360 986	5,10%
Sous-total Etoile ID	360 986	5,10%
XAnge PE Poste Innovation 7	339 506	4,80%
XAnge PE La Banque Postale Innovation 12	154 672	2,19%
XAnge Private Equity	1	0,00%
Sous-total XAnge Private Equity	494 179	6,98%
Ventech Capital II	1 292 536	18,26%
Ventech SA	1	0,00%
Sous-total Ventech	1 292 537	18,26%
A Plus Holding ISF 2	204 870	2,89%
A Plus developpement 2	173 520	2,45%
A Plus Croissance 2	80 085	1,13%
A Plus Innovation 8	144 814	2,05%
A Plus Proximité 3	64 099	0,91%
A Plus Finance	-	0,00%



	Sous-total A Plus Finance	667 388	9,43%
	Total Investisseurs financiers	3 535 286	49,95%
	Xavier NIEL	574 207	8,11%
	KESIA	102 092	1,44%
	Laurent CADIEU	133 443	1,89%
	Financière Hervé	133 508	1,89%
	Total Business angels	943 250	13,33%
	Public	-	0,00%
	TOTAL	7 077 883	100,00%

(1) ATEME Managers SARL est notamment détenue par Michel ARTIERES directement et indirectement à hauteur de 6,7% et par Benoît FOUCHARD à hauteur de 10,2%.

Aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.

A la connaissance de la Société, à l'exception du pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 14 juin 2010 et des pactes simplifiés en découlant, qui seront automatiquement résiliés à la date d'admission des actions de Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires.



B.7	Informations financières sélectionnées	Données consolidées auditées – normes IFRS			
		Bilans simplifiés en euros Normes IFRS	31/12/2013 audité	31/12/2012 audité	31/12/2011 audité
		TOTAL ACTIF	12 716 712	14 712 077	10 317 488
		Actifs non courants	3 026 237	2 728 402	1 720 976
		<i>dont immobilisations incorporelles</i>	1 755 902	1 596 702	899 978
		<i>dont immobilisations corporelles</i>	1 053 584	933 611	683 591
		<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	216 751	198 089	137 407
		Actif courants	9 690 475	11 983 674	8 596 512
		<i>dont stocks</i>	2 500 675	3 141 511	2 705 119
		<i>dont clients et créances rattachés</i>	5 042 455	4 523 077	3 332 611
		<i>dont autres créances</i>	1 611 723	1 779 501	1 135 954
		<i>dont actifs financiers courant</i>			505 569
		<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	535 622	2 539 586	917 260
		TOTAL PASSIF	12 716 712	14 712 077	10 317 488
		Capitaux Propres	3 643 110	4 548 944	3 958 797
		Passifs non courants	2 185 729	2 423 301	2 413 076
		<i>dont engagements envers le personnel</i>	284 884	272 620	150 828
		<i>dont dettes financières non courantes</i>	1 900 845	2 150 681	2 262 248
		Passifs courants	6 887 873	7 739 832	3 945 615
		<i>dont dettes financières courantes</i>	1 216 477	1 874 932	775 416
		<i>dont provisions</i>	201 199	129 936	170 576
		<i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 715 233	2 993 584	1 248 392
		<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	1 915 067	1 839 738	1 331 436
		<i>dont autres créditeurs et dettes diverses</i>	839 898	901 642	419 794
		Comptes de résultat simplifiés en euros Normes IFRS	31/12/2013 audité 12 mois	31/12/2012 audité 12 mois	31/12/2011 audité 12 mois
		Produits opérationnels	20 598 600	17 903 374	12 327 354
		<i>dont chiffre d'affaires net</i>	20 598 600	17 903 374	12 327 354
		Charges opérationnelles	(21 670 914)	(16 996 821)	(13 479 656)
		Résultat opérationnel	(1 072 314)	906 552	(1 152 302)
		Résultat net	(1 593 933)	379 398	(1 048 709)
		<i>Résultat net par action</i>	(0,32)	0,08	(0,21)
		<i>Résultat dilué par action</i>	(0,32)	0,07	(0,21)



		31/12/2013 audité 12 mois	31/12/2012 audité 12 mois	31/12/2011 audité 12 mois
Tableaux des flux de trésorerie simplifiés				
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles		177 806	2 315 504	(259 340)
<i>Dont activités poursuivies</i>		177 806	2 315 504	(664 907)
<i>Dont activités abandonnées (Vidéo Surveillance)</i>		-	-	405 567
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		(1 336 307)	(1 724 100)	(5 417)
<i>Dont activités poursuivies</i>		(1 336 307)	(1 724 100)	(378 417)
<i>Dont activités abandonnées (Vidéo Surveillance)</i>		-	-	373 000
Flux de trésorerie lié aux activités de financement		(1 174 699)	893 171	272 099
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 055 547)	1 630 843	(105 434)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		2 539 314	908 471	1 013 905
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		483 766	2 539 314	908 471
Niveau d'endettement net de la Société (en euros) Normes IFRS		31/12/2013 audité	31/12/2012 audité	31/12/2011 audité
+ Dettes financières non courantes		1 900 845	2 150 681	2 262 248
+ Dettes financières courantes		1 216 477	1 874 932	775 416
- Trésorerie et équivalents de trésorerie		483 766	2 539 314	908 471
Total endettement net		2 633 556	1 486 300	2 129 193
B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.		
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.		
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Dans leur rapport sur les comptes consolidés établis en normes IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, les commissaires aux comptes ont fait l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « continuité d'exploitation » de la section 2.1 « principe d'établissement des comptes » des notes aux États financiers qui expose la situation financière de votre société ainsi que les mesures prises et envisagées pour lui permettre de couvrir ses besoins de trésorerie. »		
B.11	Fonds de roulement net	A la date de visa sur le Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. La trésorerie disponible au 30 avril 2014 (i.e. 959 K€) permettra à la		



		<p>Société de poursuivre ses activités jusqu'à fin décembre 2014.</p> <p>Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le Prospectus est estimé à 1,18 million d'euros. Ce montant intègre (i) le paiement des échéances de remboursement des avances remboursables Bpifrance de juin 2014 à juin 2015 pour 312 milliers d'euros et COFACE pour 188 milliers d'euros, (ii) le remboursement des apports en compte-courant de certains investisseurs pour 877 milliers d'euros en décembre 2014, (iii) des remboursements d'emprunts pour 315 milliers d'euros et (iv) le paiement des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société même en cas de non-réalisation de l'opération pour 300 milliers d'euros.</p> <p>La préparation de l'introduction en bourse et le produit net de l'Offre, soit environ 9,0 millions d'euros sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% et d'un cours d'introduction égal au point médian de la fourchette indicative de l'Offre, soit 4,04 euros, constitue la solution privilégiée par la Société pour financer la poursuite de ses activités nécessaires à son développement au cours des douze prochains mois suivant la date de visa sur le Prospectus.</p> <p>En cas de réalisation partielle de l'augmentation de capital envisagée à 75% et en considérant une hypothèse de cours d'introduction égal au point bas de la fourchette indicative de l'Offre, soit 3,64 euros, c'est-à-dire une limitation de l'augmentation de capital nette de frais à environ 5,8 millions d'euros, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du Prospectus.</p> <p>Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération d'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.</p> <p>A l'issue de l'opération objet du présent Prospectus, la Société disposera d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.</p>
--	--	--



Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions composant le capital social, soit 7.039.492 actions de quatorze centimes d'euro (0,14 €) chacune de valeur nominale, en ce compris 2.918.383 actions ordinaires issues de la conversion automatique des 937.039 actions de préférence à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « Actions Existantes ») ; - 38.391 actions nouvelles à provenir de la conversion d'obligations convertibles ; - 2.475.248 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à 2.846.535 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ; - et porté à un maximum de 3.273.515 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>A la date de l'admission aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Libellé pour les actions : ATEME Code ISIN : FR0011992700 Mnémonique : ATEME Compartiment : C Secteur d'activité : 7112B - Ingénierie, études techniques ICB Classification : 9537 - Logiciels</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 2.475.248 actions pouvant être porté à 2.846.535 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un nombre maximum de 3.273.515 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Valeur nominale des actions : 0,14 euro</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont les suivants :</p>



		<ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation aux bénéfices de la Société ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société (sous réserve des engagements contractuels de conservation décrits ci-après).
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris diffusé le 4 juillet 2014 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions de la Société devrait intervenir le 4 juillet 2014. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 10 juillet 2014.</p> <p>Toutes les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation « ATEME ».</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices. Il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividende compte tenu du stade de développement de la Société.
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <p>Risques liés à l'activité de la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à l'émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché des standards MPEG et HEVC, et notamment les discussions en cours sur le modèle de licence du standard HEVC et la concurrence du standard VP9 proposé par Google qui pourrait prendre des parts de marché ; - Risque lié à la concurrence de nouveaux entrants. <p>Risques liés au marché sur lequel intervient la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques lié à l'environnement concurrentiel, où bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs et d'une présence ancienne sur le marché ; - Risques liés à la croissance du marché, notamment si la migration vers le standard HEVC prenait plus que tant que la migration précédente vers le standard MPEG-4 ;



		<ul style="list-style-type: none"> - Risques clients ; - Risques fournisseurs (notamment les risques liés à l'approvisionnement en composants stratégiques (FPGA) pour la gamme de produits Kyrion). <p>Risques liés à la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés, le succès de la Société dépendant en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses dirigeants, cadres dirigeants et son personnel occupant des postes clés ; - Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé, la Société étant en concurrence avec d'autres acteurs pour recruter et retenir de nouveaux cadres dirigeants du personnel scientifique qualifié ; - Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe, la Société pouvant ne pas être en mesure d'identifier les meilleures opportunités, de réaliser les acquisitions et de les intégrer avec succès et devant supporter des coûts significatifs liés à ces opérations ; - Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations de la Société ; - Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par la Société ; - Risques liés à la gestion de la croissance interne, la Société pouvant ne pas être à même de gérer sa croissance et ses priorités et pouvant rencontrer des difficultés inattendues lors de son expansion. <p>Risques juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la confidentialité des informations de la Société et à la divulgation de la technologie, des procédés de fabrication et du savoir-faire de la Société ; - Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets, secrets commerciaux, savoir-faire, marques...) et aux litiges associés notamment en cas de violation de cette dernière par des tiers ; - Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommages générés par un de ses produits ; - Risques liés à la réglementation et à son évolution. <p>Risques financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux pertes historiques et aux pertes prévisionnelles, la Société ayant enregistré à plusieurs reprises des pertes opérationnelles depuis sa création, pertes qui pourraient perdurer au cours des prochaines années ; - Risque de liquidité, la trésorerie actuelle de la Société et les encaissements à venir ne permettant pas à la Société de faire
--	--	--



		<p>face à ses échéances au-delà de décembre 2014 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'accès à des avances publiques et au Crédit Impôt Recherche qui permettent à la Société de financer son développement, les encaissements au titre des avances remboursables et des subventions s'étant élevés à 375 K€ en 2011, 735 K€ en 2012 et 175 K€ en 2013 et les montants comptabilisés au titre du CIR à 520 K€ en 2011, 430 K€ en 2012 et 814 K€ en 2013 ; - Risque de dilution du fait de l'attribution par la Société de BSPCE et d'options de souscription d'actions à ses dirigeants et salariés et de l'émission d'obligation convertibles en actions, l'ensemble de ces instruments pouvant générer une dilution maximale de 7,2% sur la base du capital actuel pleinement dilué ; - Autres risques financiers et de marché parmi lesquels ceux liés au taux d'intérêt, à la gestion de la trésorerie et au change.
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société, dans la mesure où les fonds d'investissement et business angels actionnaires de la Société représentant 63,28% du capital actuel, et qu'ils sont entrés au capital en cinq levées de fonds réalisées entre 2002 et 2010 représentant un total de 16,1 M€ ; - l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers compte tenu de son stade de développement ; et - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.



Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>10.000.001,92 euros⁷ (ramené à 7.500.001,44 euros⁷ en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à 11.500.001,40 euros⁷, prime d'émission incluse, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 13.225.000,60 euros⁷ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Produit net de l'Offre</p> <p>Environ 9,0 millions d'euros⁷ (ramené à environ 6,6 millions d'euros⁷ en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 10,4 millions d'euros⁷, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 12,1 millions d'euros⁷, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,0 million d'euros⁷, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'émission des Actions Nouvelles et, le cas échéant, des Actions Nouvelles Supplémentaires, et l'admission de la totalité des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement.</p> <p>Le produit net de l'Offre doit ainsi permettre à la Société de se doter des moyens financiers lui permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accélérer son déploiement commercial en renforçant ses équipes de vente et marketing à l'international d'environ vingt-cinq personnes pour tirer pleinement partie de l'opportunité que représente le lancement du nouveau standard de compression vidéo HEVC, qui devrait représenter, selon les estimations de la Société, 40% de son marché en 2018 ; - de renforcer ses équipes de développement logiciel pour enrichir sa gamme de produits de nouvelles fonctionnalités. A cette fin, la Société n'exclut pas la possibilité de recourir à la croissance externe pour acquérir des briques technologiques complémentaires ; et - de renforcer ses fonds propres afin de financer le besoin en fonds de roulement, et par voie de conséquence, de contribuer au financement de son activité au cours des douze prochains mois. <p>Le produit de l'Offre sera affecté par ordre de priorité à environ 33% sur le premier objectif cité, 47% sur le second et 20% sur le dernier. En</p>

⁷ Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 4,04 euros.



		cas de souscription à hauteur de 75% de l'augmentation de capital, les fonds levés seront affectés au premier objectif cité à hauteur de 40%, au second à hauteur de 35% et au troisième à hauteur de 25%.
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts</p> <p>Les titres de la Société dont l'admission est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions composant le capital social, soit 7.039.492 actions de quatorze centimes d'euro (0,14 €) chacune de valeur nominale, en ce compris 2.918.393 actions ordinaires issues de la conversion automatique des 937.039 actions de préférence à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « Actions Existantes ») ; - 38.391 actions nouvelles à provenir de la conversion d'obligations convertibles ; et - un maximum de 3.273.515 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. <p>Clause d'Extension</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 371.287 actions nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 426.980 actions nouvelles (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par Gilbert Dupont agissant en son nom et pour son compte du 4 juillet au 2 août 2014.</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »), étant précisé que : - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à



		<p>600 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 600 actions) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ; <p>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »).</p> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.</p> <p>Fourchette indicative de prix</p> <p>La fourchette indicative de prix arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 juin 2014 est fixée entre 3,64 et 4,44 euros par action (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette du Prix de l'Offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 4 juillet 2014 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>La fourchette de prix indiquée ci-dessus a été établie sur la base de méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché et est cohérente avec les résultats fournis</p>
--	--	---



		<p>par ces méthodes.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Jouissance courante.</p> <p>Garantie</p> <p>Néant.</p> <p>Calendrier indicatif de l'opération :</p> <p><i>18 juin 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Visa de l'AMF sur le Prospectus <p><i>19 juin 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO - Ouverture de l'OPO et du Placement Global <p><i>3 juillet 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet - Clôture du Placement Global à 18 heures (heure de Paris) <p><i>4 juillet 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre <p><i>9 juillet 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global <p><i>10 juillet 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Début de la période de stabilisation éventuelle <p><i>2 août 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation <p>Modalités de souscription</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 3 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p>
--	--	---



		<p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 3 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p>Chef de File et Teneur de Livre</p> <p>Gilbert Dupont</p> <p>Engagements de souscriptions reçus</p> <p>Naxicap (pour un montant de 720.000 euros), XAnge Private Equity (pour un montant de 500.000 euros), Ventech (pour un montant de 910.000 euros), A Plus Finance (pour un montant de 370.000 euros) au travers des fonds qu'elles gèrent, ainsi que Etoile ID (pour un montant de 250.000 euros) et Monsieur Xavier NIEL (pour un montant de 750.000 euros⁸), se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 3,5 millions d'euros⁹, soit environ 35% du montant brut de l'Offre (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation).</p> <p>Ces ordres ont vocation à être réduits et limités au nombre d'actions strictement nécessaires pour que l'ensemble des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre représente 100% des actions nouvelles (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation).</p> <p>Stabilisation</p> <p>Aux termes d'un contrat de direction et de placement à conclure le 4 juillet 2014 entre le Chef de File et Teneur de Livre et la Société, le Chef de File et Teneur de Livre, agissant en qualité d'agent de la stabilisation, en son nom et pour son compte, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, du 10 juillet au 2 août 2014 (inclus).</p>
<p>E.4</p>	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre</p>	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés a rendu et/ou pourra rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.</p> <p>Il est précisé que le Chef de File et Teneur de Livre a produit une analyse financière indépendante dans le cadre du présent projet d'opération.</p> <p>La Société envisage de mettre en place un contrat de liquidité</p>

⁸ Monsieur Xavier Niel s'est engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 7,5% de la taille de l'opération, soit 750.000 euros sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre.

⁹ Ce montant a été calculé sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre, soit 4,04 euros.



		conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI, afin de favoriser la liquidité et la régularité des cotations des actions de la Société cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le contrat de liquidité devrait a priori être mis en œuvre à l'issue de la période de stabilisation.
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>Nom de la société émettrice : ATEME</p> <p><u>Engagement d'abstention :</u></p> <p>La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.</p> <p><u>Engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société :</u></p> <p>Les fondateurs et principaux managers et/ou administrateurs de la Société, titulaires d'actions et/ou de BSPCE et/ou d'options de souscription d'actions, représentant 36,18% du capital avant l'opération, ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % de leurs actions jusqu'à l'expiration d'un délai de 365 jours à compter de la date de règlement-livraison, en ce compris, dans chaque cas, les actions auxquelles donnent le droit de souscrire les BSPCE et/ou d'options de souscription d'actions qu'ils détiennent, sous réserve des exceptions usuelles.</p> <p>Les investisseurs financiers et business angels actionnaires de la Société, représentant 63,28% du capital avant l'opération, ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.</p> <p>Les autres salariés actionnaires de la Société, titulaires d'actions et/ou de BSPCE et/ou d'options de souscription d'actions ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % de leurs actions jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, en ce compris, dans chaque cas, les actions auxquelles donnent le droit de souscrire les BSPCE et/ou d'options de souscription d'actions qu'ils détiennent, sous réserve des exceptions usuelles.</p>
E.6	Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre	<p><i>Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres consolidés de la Société</i></p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date de visa sur le Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses :</p> <p>- la conversion automatique des 937.039 actions de préférence en</p>



		<p>2.918.383 actions ordinaires¹⁰ à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conversion automatique des 863 obligations convertibles en 38.391 actions ordinaires¹¹ à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, - l'émission de 2.475.248 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension, - l'émission de 1.856.436 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, - l'émission d'un nombre maximum de 3.273.515 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et - l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission, <p>Par ailleurs, à la date du visa sur le Prospectus, 49.100 BSPCE et 497.900 options de souscription ou d'achat d'actions attribués sont en cours de validité, donnant le droit de souscrire 547.000 actions nouvelles.</p>
--	--	--

¹⁰ Lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, les actions de préférence perdront l'ensemble de leurs privilèges et seront automatiquement converties en actions ordinaires selon une parité de conversion fonction du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 4,04 euros. En application de cette parité de conversion, chaque action de préférence donne droit à 3,114 actions ordinaires.

¹¹ La parité de conversion des obligations en actions ordinaires est fonction du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 4,04 euros. En application de cette parité de conversion, chaque obligation donne droit à 44,49 actions ordinaires. Il est précisé que les obligations étaient initialement convertibles en actions de préférence. Afin de tenir compte de la conversion des actions de préférence en actions convertibles lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le contrat d'émission des obligations convertibles a été modifié par l'assemblée générale mixte du 2 juin 2014 afin de prévoir une conversion en actions ordinaires.



		Quote-part des capitaux propres (en euros)	
Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre		Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles et avant conversion des actions de préférence et des obligations convertibles		0,72	1,20
Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence		0,52	0,88
Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles		0,53	0,89
Après émission de 2.475.248 Actions Nouvelles, conversion des actions de préférence et des obligations convertibles et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation		1,33	1,56
Après émission d'un nombre maximum de 3.273.515 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles		1,53	1,73
En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%		1,15	1,41

(1) en supposant l'exercice de tous les BSPCE et options de souscription ou d'achat d'action en circulation à la date du Prospectus.

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date de visa sur le Prospectus, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit en prenant comme hypothèses :

- la conversion automatique des 937.039 actions de préférence en 2.918.383 actions ordinaires à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris,
- la conversion automatique des 863 obligations convertibles en 38.391 actions ordinaires à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris,
- l'émission de 2.475.248 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension,
- l'émission de 1.856.436 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci



		<p>atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue,</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission d'un nombre maximum de 3.273.515 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et - l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission, <p>Par ailleurs, à la date du visa sur le Prospectus, 49.100 BSPCE et 497.900 options de souscription ou d'achat d'actions attribués sont en cours de validité, donnant le droit de souscrire 547.000 actions nouvelles.</p>																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Participation de l'actionnaire en %</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée(1)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles et avant conversion des actions de préférence et des obligations convertibles</td> <td>1,00%</td> <td>0,90%</td> </tr> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence</td> <td>0,72%</td> <td>0,67%</td> </tr> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles</td> <td>0,71%</td> <td>0,66%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.475.248 Actions Nouvelles, conversion des actions de préférence et des obligations convertibles et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td>0,53%</td> <td>0,50%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 3.273.515 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles</td> <td>0,49%</td> <td>0,46%</td> </tr> <tr> <td>En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%</td> <td>0,57%</td> <td>0,53%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) en supposant l'exercice de tous les BSPCE et options de souscription ou d'achat d'action en circulation à la date du Prospectus.</p>		Participation de l'actionnaire en %		Base non diluée	Base diluée(1)	Avant émission des actions nouvelles et avant conversion des actions de préférence et des obligations convertibles	1,00%	0,90%	Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence	0,72%	0,67%	Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles	0,71%	0,66%	Après émission de 2.475.248 Actions Nouvelles, conversion des actions de préférence et des obligations convertibles et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,53%	0,50%	Après émission d'un nombre maximum de 3.273.515 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles	0,49%	0,46%	En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	0,57%	0,53%
	Participation de l'actionnaire en %																								
	Base non diluée	Base diluée(1)																							
Avant émission des actions nouvelles et avant conversion des actions de préférence et des obligations convertibles	1,00%	0,90%																							
Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence	0,72%	0,67%																							
Avant émission des actions nouvelles et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles	0,71%	0,66%																							
Après émission de 2.475.248 Actions Nouvelles, conversion des actions de préférence et des obligations convertibles et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,53%	0,50%																							
Après émission d'un nombre maximum de 3.273.515 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et après conversion des actions de préférence et des obligations convertibles	0,49%	0,46%																							
En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	0,57%	0,53%																							
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.																							